

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 19 octobre 2022 à 20h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean, Sarah Larochelle et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

NOTE : *L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156, mais l'article 157 du Code municipal du Québec stipule que : **Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.***

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202210-101 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202210-102 **CONTRIBUTION AUX SINISTRÉS DE L'INCENDIE DU 18 OCTOBRE 2022**

ATTENDU QUE le 18 octobre 2022 il y a eu un incendie majeur qui a détruit 1 habitation ;

ATTENDU QUE l'article 91 alinéas 1 de la loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale le pouvoir d'accorder une aide pour l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accorde un don de 1000\$.

202210-025 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h32.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier

